

Conditions de locations de la remorque :



Toute activité doit se dérouler dans le cadre légal.

La remorque peut être louée seule ou avec le BusSympa. Le permis de conduire spécial pour la remorque est nécessaire.

Les valeurs de Bulle Sympa doivent être respectées : Authenticité, non jugement, Positivité et Bienveillance, Autonomie, Cohérence, Respect, Apolitique, Sans prosélytisme, Acceptation des limites. Les activités proposées sont en adéquation avec cette notion de « Vivre ensemble ».

La remorque du bus peut être louée par les services communaux, associations, communautés etc., ayant leur siège sur la commune de Bulle.

La remorque est rendue dans le même état que prise. L'intérieur et l'extérieur sont nettoyés si nécessaire. Tout dégât constaté sera à la charge de l'utilisateur.

Le forfait de location de la remorque est le suivant :

- *Pour une utilisation sur le territoire de la commune :*
1 jour = Fr. 15.-- / 2 jours = Fr. 20.-- / 3 jours = Fr. 25.--
- *Pour une utilisation hors du territoire de la commune :*
1 jour = Fr. 20.-- / 2 jours = Fr. 25.-- / 3 jours = Fr. 30.--

Le prix de la location inclut les assurances suivantes :

>Casco complète (franchise en cas de collision de Fr. 300.--)

>Responsabilité civile couverte par le véhicule tracteur

(le contenu de la remorque doit être assuré par l'utilisateur)

Joindre une copie du permis de conduire de la personne inscrite sous « Nom du conducteur ».
Si le conducteur devait changer, une copie du permis du nouveau conducteur doit être envoyée.

La remorque sera prise et rendue au Centre d'entretien, Rue de l'Etang 2, 1630 Bulle, les jours ouvrables,

7h à 11h45 et 13h à 17h, fermeture le vendredi à 15h30.

>Personnes de contact au centre d'entretien :

Denis Bongard, Chef d'atelier, atelier@bulle.ch, 026 919 18 83

Stéphane Pauli, Chef du Centre d'entretien, stephane.pauli@bulle.ch, 026 919 18 40

Les utilisateurs sont responsables de faire les demandes officielles nécessaires, selon la nature de la manifestation :

> pour une utilisation accrue du domaine public, une « Demande d'empiètement »

(www.bulle.ch/utilisationdudomainepublic) et à envoyer à departement.technique@bulle.ch , 026 919 18 40 ; minimum 10 jours avant la manifestation.

> pour l'autorisation de manifestation autour du bus, prefecturegruyere@fr.ch, 026 305 64 00

> pour une demande de patente pour les manifestations temporaires avec ventes de mets et boissons à consommer sur place, prefecturegruyere@fr.ch, 026 305 64 00

Vous pouvez vous référer au règlement de la Police locale, www.bulle.ch/reglements/39022

Merci de retourner une brève description de l'activité ainsi que des photos avec l'autorisation des personnes présentes afin de pouvoir les insérer dans le rapport d'activité, cela d'ici un mois après l'activité à secretariat@bulle.ch.